



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

nom

Question écrite n° 14469

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que, en dépit des nombreux engagements pris par le précédent Président de la République et par les gouvernements successifs, l'égalité des sexes pour la transmission du nom patronymique des parents aux enfants n'a toujours pas été établie. En l'état actuel des choses, seuls les concubins peuvent choisir le nom patronymique de leurs enfants puisque, dans ce cas, l'enfant porte le nom de celui des deux parents qui le reconnaît le premier. Cette discrimination favorise l'union libre dans le cas où les parents souhaitent que ce soit le nom de la mère qui soit transmis. Elle souhaiterait donc qu'elle lui indique s'il est équitable que seuls actuellement les concubins puissent choisir le nom patronymique de leurs enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14469

Rubrique : État civil

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2750

Question retirée le : 27 juillet 1998 (Retrait pour cause de question identique)